

La Protection civile vaudoise : réserve de sécurité du canton de Vaud

Autor(en): **Delarageaz, Louis-Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-781269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Déraillement d'un train de marchandises de 22 wagons à la gare de Dailens, le samedi 25 avril à 2h54. La voie Yverdon-Bienne sera interrompue durant plusieurs jours. Ceci n'est pas un exercice.

Protection de la population

La Protection civile vaudoise – réserve de sécurité du canton de Vaud

Col Louis-Henri Delarageaz

Commandant de la Protection civile vaudoise

Instrument de la politique de sécurité au niveau suisse, la protection civile constitue l'un des cinq piliers du système coordonné de protection de la population. Aux côtés de la police, des sapeurs-pompiers, de la santé publique et des différents services techniques, la protection civile est un des acteurs incontournables du paysage sécuritaire vaudois.

Véritable réserve de sécurité en mains du canton, la protection civile a pour mission de protéger, sauver et assister les personnes en quête de protection ainsi que protéger les biens culturels en cas d'événement majeur, de catastrophe et de conflit armé. Elle prête main forte aux partenaires en situation d'urgence et se tient prête à effectuer des travaux de remise en état. Elle effectue également diverses interventions au profit de la collectivité.

De la DAP à la Protection civile 2015+

Héritière de la Défense aérienne passive, la question de la protection des civils en cas de conflit armé s'impose dès les années d'après-guerre comme une évidence. La création des troupes de protection aérienne en 1951 – devenues troupes de sauvetage en 1995 – est suivie d'une première ordonnance sur la protection civile en 1954. Celle-ci aboutira à la création d'une protection civile basée sur l'obligation de servir en début de l'année 1963.

Dans les années 1970 – la guerre froide aidant – l'effort fut mis non plus sur le sauvetage, mais sur les mesures de prévention, notamment avec la construction d'ouvrages de protection et d'abris antiatomiques.

Evoluant au gré des réformes de l'armée, la protection civile se redimensionne et se réoriente à nouveau vers l'aide en cas de catastrophe laissant la prévention du conflit armé au second plan. Les catastrophes de Tchernobyl et de Schweizerhalle en 1986, ainsi que la fin de la guerre froide en 1989 sont à l'origine de cette évolution.

Dès 1995, la protection civile qui était structurée sur la base d'organisations communales se réorganise. Ainsi le canton de Vaud passe de quelque 350 organisations communales à 21 organisations régionales de protection civile (ORPC) dont 18 subsistent encore à ce jour.

En 2004, une nouvelle réforme renforce le rôle des cantons. L'aide en cas de catastrophe et en situation d'urgence devient clairement la mission principale de la protection civile. Elle s'inscrit ainsi clairement aux côtés des partenaires de la protection de la population. Le recrutement a dorénavant lieu en commun avec l'armée : le conscrit étant déclaré à cette occasion « apte au service militaire », « inapte au service militaire » mais « apte au service de protection civile » ou « double inapte ».

Parent pauvre de l'obligation de servir, la protection civile reste dans l'esprit de beaucoup la « poubelle de l'armée ». Certes erroné, ce jugement de valeur n'est pas dénué de fondement et il est urgent de faire évoluer le modèle de servir dans la protection civile, qu'il s'agisse du recrutement ou des autres conditions-cadres, en particulier la durée de service et la formation des cadres.

Les projets fédéraux « Protection de la population 2015+ » et « Protection civile 2015+ » doivent être une opportunité de faire évoluer dans le bon sens la protection civile. A l'heure où le service civil prend de l'ampleur et fait débat aux Chambres fédérales, la protection civile doit se profiler comme la seule alternative possible pour les conscrits n'effectuant pas de service militaire !

Un demi-siècle après sa création, la protection civile a évolué et doit plus que jamais se renouveler et s'inscrire comme un partenaire de la sécurité crédible et réactif. Son profil de prestation doit être étendu, sa disponibilité et sa capacité à durer assurées. Il est urgent que la Confédération et les cantons lui donnent les moyens de remplir sa mission tout en garantissant des coûts stables.

Prestations de la PCi VD au profit des partenaires – quelques exemples

Etat-major cantonal de conduite

- Etat-major cantonal de conduite
- Exploitation des postes de commandement opérationnel (PCO) et engagement (PCE)
- Collaborateur d'état-major
- Suivi de situation
- Ravitaillement / repas
- Transports de matériel et de personnes
- Hotline / centrale téléphonique
- Liaisons / télécommunications
- Infrastructures mobiles et provisoires
- Gestion nombreux morts

Police cantonale

- Gestion du trafic
- Délestage d'axes routiers
- Bouclage
- Recherche de personnes disparues

Sapeurs-pompiers

- Eclairage de place sinistrée
- Surveillance de secteur
- Mise en place de barrages contre les crues et de sacs de sables
- Sauvetage de personnes ensevelies dans les décombres

Santé publique

- Prise en charge des impliqués valides
- Prise en charge de personnes à mobilité réduite
- Accueil et hébergement de personnes
- Aide psychologique d'urgence

protection civile de 1995. Cette décision politique donnait formellement le coup d'envoi d'un processus de réforme initié déjà en 2007.

En outre, le projet de loi intègre – notamment en termes de baisse d'effectif et d'interopérabilité cantonale – les mesures proposées dans le rapport du Conseil fédéral sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+. Grâce à l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, la protection civile peut renforcer son rôle au sein du système sécuritaire vaudois, en prenant en compte le nécessaire équilibre entre ressources et moyens.

Dirigée par le Service de la sécurité civile et militaire, cette réforme vise à moderniser la structure de la protection civile vaudoise pour lui permettre de répondre aux risques et dangers actuels et futurs.

Les régions de protection civile conservent une importante autonomie dans la marche des affaires régionales, tout en remplissant leurs missions de base. Ces missions, ainsi que les axes stratégiques, la standardisation et la qualité des prestations, ont été définis pour l'ensemble du canton par le service cantonal compétent en collaboration avec les partenaires du domaine de la sécurité et les représentants politiques aux échelons communal et cantonal. Chaque citoyen bénéficiera ainsi à terme de prestations uniformes sur l'ensemble du territoire vaudois.

Sur le plan opérationnel, les commandants des ORPC répondent tactiquement et techniquement au commandant de la Protection civile vaudoise. Le canton continue d'assumer les responsabilités suivantes : diriger l'institution, assurer la formation de base et celle des cadres, assurer la logistique standardisée, garantir la disponibilité opérationnelle et donner l'alarme à la population.

Depuis une année, la Division protection civile du Service de la sécurité civile et militaire s'est organisée en état-major. Cette nouvelle structuration en domaines de base de la conduite tels qu'on les connaît dans l'armée ou chez certains partenaires permet une meilleure interopérabilité et surtout dote la Protection civile vaudoise d'un réel échelon de commandement supérieur.

De 18 régions à 10 bataillons de protection civile

Concrètement, la Protection civile vaudoise est en cours de réorganisation sur la base du découpage territorial en se dotant d'une ORPC par district. Ces organisations seront à terme structurées en 10 bataillons de 400 à 900 hommes et femmes selon la taille du district pour un effectif cantonal d'environ 6500 personnes. Ceci amènera de l'homogénéité dans la conduite, dans l'instruction des cadres et de la troupe et surtout dans le profil de prestations au profit des partenaires de la protection de la population et des collectivités publiques.

La conduite des bataillons de protection civile pourra ainsi être assurée au niveau local et coordonnée au niveau

AGILE – réforme de la Protection civile vaudoise

La réforme de la Protection civile vaudoise (PCi VD) a été acceptée en novembre 2014 par le Grand Conseil qui a approuvé à l'unanimité le projet de modification de la loi d'exécution de la législation fédérale sur la

Meeting aérien AIR 14

Payerne: 28 août – 8 septembre 2014

Engagement de la PCi VD au profit des partenaires et de l'armée

724 personnes de la PCi VD, soit l'effectif d'un bataillon, ont été engagées durant la manifestation. La PCi VD a appuyé les travaux d'état-major des partenaires. Elle a contribué au dispositif «personnes trouvées» en collaboration avec les Polices cantonales vaudoises et fribourgeoises et a assumé des tâches de transport et d'accompagnement de personnes à mobilité réduite. Elle a également géré les parkings handicapés, renforcé le dispositif sanitaire, effectué des transports de personnel au profit des deux polices cantonales et renforcé le dispositif militaire de sécurité extérieure pendant les deux week-ends de la manifestation au pied levé. En chiffres, cet engagement représente plus de 2'500 jours de service avec en permanence 100 à 200 personnes engagées dans le dispositif AIR 14.

L'engagement a été conduit par l'EM PCi VD.

La PCi VD était le deuxième partenaire en termes d'effectifs engagés après l'armée.

Conférence sur le nucléaire iranien Montreux et Lausanne: 26 février – 3 avril 2015

Engagement de la PCi VD au profit de la Police cantonale vaudoise

Sollicitée au pied levé par la Police cantonale vaudoise, la PCi VD a dû assumer un engagement de presque 40 jours – heureusement avec quelques interruptions.

Au plus fort de l'engagement se sont près de 500 intervenants qui évoluaient dans le dispositif sécuritaire.

La PCi VD a garanti le ravitaillement du personnel engagé. Ce ne sont pas moins de 11'000 repas et 3'500 lunches qui ont été servis. Elle a en outre exploité un service de navettes entre le lieu de prise de service des policiers et leur lieu d'engagement. Les véhicules de la PCi VD ont roulé à cette occasion plus de 12'000 km et transporté plus de 7'000 personnes.

Finalement elle a tenu des barrages à proximité du lieu de la conférence et a assuré de manière ponctuelle – et en collaboration avec la Police cantonale et les polices municipales – les bouclages des axes employés par les convois prioritaires des délégations participant à la conférence.

Pour garantir ces prestations et assurer la capacité à durer ce ne sont pas moins de 600 miliciens et professionnels qui ont été mobilisés pour un total de 1'500 jours de service.

L'engagement de la PCi VD a été conduit par l'EM PCi VD.

cantonal. Ceci permettra de renforcer les prestations et garantir une meilleure réponse de la protection civile pour les situations sortant de l'ordinaire.

Encadré en moyenne par 5 professionnels, ces structures bataillonnaires permettront de laisser la conduite des compagnies aux mains de la milice.

Déraillement d'un train de marchandise

Daillens : 25 – 30 avril 2015

Engagement de la PCi VD au profit de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC)

Samedi 25 avril à 0615 la PCi VD a été alarmée par l'officier de piquet de l'EMCC, suite au déraillement d'un train de marchandise entre Lausanne et Yverdon.

Sa première mission consistait à relever la Police cantonale vaudoise pour assurer le bouclage de la zone sinistrée. Moins d'une heure après l'alarme, les premiers plantons étaient en place. L'engagement s'est poursuivi durant 5 jours.

La PCi VD a installé et exploité des infrastructures provisoires au profit des intervenants (tentes, WC). Elle a assuré l'éclairage de la place sinistrée et a fourni des moyens techniques aux sapeurs pompiers (compresseurs). Elle a garanti le ravitaillement en nourriture et boissons des intervenants (plus de 1'400 repas servis). Lors des conférences de presse, elle a assuré un service de navettes pour les journalistes. Finalement elle a fourni des collaborateurs d'état-major pour le PCE EMCC.

Coordonné par le service de piquet de la PCi VD, cet engagement a été conduit sur site par les cadres du bataillon du Gros-de-Vaud. Ce ne sont pas moins de 350 jours de service qui ont été accomplis sur cette intervention.



Collaboration étroite entre les partenaires sécuritaires au poste de commandement opérationnel de la Blécherette-Lausanne



Les astreints de protection civile portent assistance aux personnes à mobilité réduite lors du meeting aérien AIR 14.



Ci-dessus : Ravitaillement des partenaires lors des discussions internationales sur le nucléaire iranien.

Ci-dessous : Rapport de situation lors d'un exercice de sauvetage dans les décombres avec le bat acc 1.



Déjà organisées en formations d'interventions régionales (FIR) et formations d'appui régionales (FAR), les compagnies seront toutes conduites par des cadres de milice.

Composées de volontaires, les FIR constituent le premier échelon d'intervention de la Protection civile vaudoise. Equipés de pagers, ses membres – soit quelque 1'200 astreints pour l'ensemble du canton – sont mobilisables dans des délais très courts. Les premières prestations peuvent être fournies dans un délai de 30 minutes à 2 heures selon le lieu et le type de mission reçue.

Mobilisable en deuxième échelon les FAR permettent d'assurer la capacité à durer. Elles peuvent également être engagées en premier échelon s'il ne s'agit pas de première urgence.

Ces 10 nouvelles formations remplaceront d'ici 2018, les 18 organisations existantes. Si 6 ORPC bataillonnaires sont déjà organisées selon le modèle « AGILE, » 12 régions actuellement structurées en bataillons, compagnies renforcées et compagnies devront effectuer leur mutation. Ce processus à la fois politique et opérationnel est supervisé et accompagné par les préfets des districts et le Service de la sécurité civile et militaire.

Création d'un élément d'intervention cantonal

En parallèle à la mise en place des bataillons régionaux, la Protection civile vaudoise se dotera d'un élément d'intervention cantonal : le Détachement cantonal.

Cet élément d'intervention cantonal complète cette nouvelle organisation en répondant prioritairement aux besoins spécifiques du canton et en appuyant les ORPC selon le principe de subsidiarité. Son inscription formelle dans la loi répond à une volonté de légitimité et de transparence de cet outil cantonal et de ses prestations.

Fort d'environ 200 hommes et femmes – tous volontaires – le Détachement cantonal se veut d'abord être un outil de prestations au profit de l'Etat-major cantonal de conduite,

Donnée d'ordre précédant une battue dans la région du nord vaudois.



de l'Etat-major de la Protection civile vaudoise ainsi qu'au service des organismes cantonaux des partenaires de la protection de la population.

Ce Détachement fournit les collaborateurs d'état-major pour les structures de conduite cantonales et se concentre, sur le plan opérationnel, sur des missions spécifiques au profit du canton ou des régions. Au nombre de ces tâches, nous pouvons mentionner par exemple la gestion du module cantonal « nombreux morts, » un détachement de chiens de recherche et sauvetage, le NRBC, le soutien psychologique, le corps de Musique de la Protection civile vaudoise et d'autres domaines demandant un haut degré de spécialisation ou de spécificité pour lequel une ORPC n'a pas en terme de volume le seuil nécessaire pour garantir ces missions.

Le Détachement cantonal s'inscrit dans le cadre global du profil de prestations de la Protection civile vaudoise. Il devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle au plus tard à l'horizon 2020.

Une Protection civile vaudoise plus simple et plus efficiente

Si la modification de la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile de 1995 pose clairement les éléments que nous venons d'explicitier, la réforme de la Protection civile vaudoise a pour objectif final de garantir les prestations sécuritaires demandées par les partenaires de la protection de la population et les collectivités publiques.

Si cette réforme passe obligatoirement par la mise en place de 10 bataillons et d'un Détachement cantonal mentionné dans la loi vaudoise, c'est bien d'un processus global qu'il s'agit. La doctrine d'engagement de la Protection civile vaudoise devra être définie et déployée en même temps que les bataillons, de même que les concepts de disponibilité de base et de disponibilité et de capacité opérationnelles.

De même, comment garantir les missions confiées sans se poser la question du profil de prestations de la protection civile et sans en réviser le concept d'instruction ? Ce n'est en effet qu'en disposant d'un profil de prestations adapté à la réalité et aux risques d'aujourd'hui que nous pourrions élaborer une instruction de base et une instruction des cadres crédibles nécessaires pour construire l'avenir et assurer la relève et la pérennité de la Protection civile vaudoise.

Finalement, cette réforme s'inscrit également dans le cadre du développement de la protection civile voulu au niveau suisse. Qu'il s'agisse des structures bataillonnaires, du paiement de galons des cadres ou d'un système de mobilisation de la protection civile en deux temps – en d'autres termes nos FIR et nos FAR – nous allons dans la bonne direction. Nous sommes prêts !

Pour de plus amples informations :
www.protectioncivile-vd.ch

L.-H. D.